



BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU BURKINABE DU DROIT D'AUTEUR

Ne peut être vendu

N°007 MAI 2008

EDITORIAL

Trois ans pour bouter la piraterie hors du Burkina Faso

Par Balamine OUARTARA



Le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur s'est doté d'un instrument de travail dans le cadre de son combat quotidien contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques au Burkina Faso. Un plan triennal 2008-2010 a été adopté par les plus hautes autorités du Burkina Faso et l'ensemble du monde culturel et artistique ; en témoigne la forte mobilisation lors du lancement officiel dudit plan le 14 février 2008 à Laongo.

Au regard des conséquences désastreuses de la piraterie aux plans socio-économique et culturel, il a paru impérieux au BBDA de repenser la stratégie de lutte contre ce fléau afin de pouvoir mieux protéger les œuvres et leurs créateurs et ainsi promouvoir la culture et l'industrie culturelle de notre pays.

Le plan triennal se donne pour objet d'asseoir de manière durable et efficace les fondements d'une lutte à même de réduire continuellement les effets pervers de ce fléau. Pour ce faire, plusieurs activités seront mises en œuvre durant les trois prochaines années. Il s'agira entre autres, d'actions traditionnelles de lutte à savoir la sensibilisation, la formation et la répression ; En outre, le plan renforce la stratégie avec la prise en compte

d'autres dimensions révélées indispensables dans le contexte de notre pays. Il s'agit de travailler à obtenir la compétitivité du prix de production et de vente du support licite, la facilitation de l'accès aux licences d'exploitation, la possibilité de transaction, l'organisation rationnelle des circuits de distribution, le suivi adéquat des procédures judiciaires et l'efficacité des contrôles à l'importation.

Pour faciliter l'organisation des activités sur le terrain, il est prévu la création de structures légères rattachées au BBDA, les brigades numérique et régionales de lutte contre la piraterie. Il est également prévu la mise en place d'un Observatoire de lutte contre la piraterie (OLP) qui réunira les différents départements administratifs impliqués dans la lutte contre la piraterie ; ceci afin de susciter leur implication effective et de disposer d'une structure de veille à même de faire des propositions et des critiques sur la mise en œuvre du plan.

La réussite de la mise en œuvre du plan permettra de consolider les mécanismes et instruments de lutte contre la piraterie au Burkina Faso.

PULSAR

**94.8
OUAGA**

radio.pulsar@cenatrin.bf

Tél. : +226 50 31 41 99
+226 50 30 75 45

FORMATION A BOBO-DIOULASSO

Magistrats, journalistes culturels et artistes à l'école de la propriété littéraire et artistique

Du 18 au 20 mars 2008 à Bobo-Dioulasso, s'est tenu un séminaire de formation sur le thème "vulgarisation et diffusion du droit d'auteur et des droits voisins dans le processus de protection du droit de propriété littéraire et artistique". A l'occasion, magistrats, journalistes culturels et artistes (musiciens, plasticiens, interprètes de l'audiovisuel et du théâtre), ont été invités à se familiariser avec les questions de la propriété littéraire et artistique.

En partenariat avec l'Organisation Internationale pour la Francophonie (OIF), le Bureau Burkinabé du Droit d'Auteur (BBDA) a organisé à Bobo-Dioulasso une formation sur le droit d'auteur et les droits voisins au profit de 150 participants. S'inscrivant dans le cadre de son programme annuel de formation des artistes et du souci d'accompagner la XIVe édition de la Semaine Nationale de la Culture (SNC), la formation de Bobo-Dioulasso a eu la particularité de prendre en compte en plus des artistes musiciens, les journalistes culturels et les comédiens de l'audiovisuel et du théâtre. Pour ces derniers et en prélude à la gestion collective effective de leurs droits, la formation visait notamment à les préparer à amorcer ce pas avec le BBDA.

Les travaux qui se sont déroulés pendant deux jours ont été exécutés en deux phases. Dans un premier temps, les participants ont eu droit à des modules sur les généralités du droit d'auteur où les questions fondamentales de la gestion collective ont été largement développées. Le thème portant sur les "Principes fondamentaux du droit d'auteur et des droits voisins" a été développé par Monsieur Léonard SANON, Directeur de l'exploitation, de la perception et du contentieux du BBDA. Il a abordé, essentiellement, les questions sur les attributs du droit

d'auteur, les titulaires de droits et la durée de protection des droits tout en mettant en exergue les éléments de différence entre le droit d'auteur et les droits voisins. Les "principes de base de la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins" ont été présentés par Madame Solange DAO, Secrétaire Général du BBDA. Dans son exposé, elle a abordé le fondement et l'intérêt de la gestion collective en terminant avec l'exemple type du BBDA. La "Présentation du plan triennal de lutte contre la piraterie" a été faite par Monsieur Balamine OUATTARA, Directeur Général du BBDA, qui a mis en relief l'état des lieux de la lutte et les stratégies envisagées pour 2008-2010.

La seconde phase a consisté à regrouper les participants en cinq ateliers selon les différents profils. A cette étape, l'équipe des experts a été renforcée par messieurs Christophe SAWADOGO, artiste plasticien, Kouliga NIKIEMA, maître assistant à l'Université de Ouagadougou et mademoiselle Mariam KAKOUAN, Directrice de la documentation générale du BBDA.

A tous les niveaux, les participants ont marqué leur engouement et leur désir grandissant d'approfondir leurs connaissances quant aux questions de droit d'auteur et des droits voisins. Aussi, ils ont émis le souhait unanime de pouvoir bénéficier de plusieurs séances de formation dans l'année.

Ce vœu a été bien compris des premiers responsables du BBDA.

Mariam KAKOUAN

Pages des auteurs

Des ambassadeurs pour la lutte contre la piraterie

Dans le cadre du plan triennal de lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques au Burkina Faso, des personnalités du monde de la culture, des arts et de la communication ont été faits ambassadeurs pour la lutte contre la piraterie. Au regard de leurs profils (homme de lettres, artistes musiciens, producteurs, cinéastes, etc.), ces ambassadeurs sont à même de soutenir la lutte contre la piraterie et d'œuvrer à la prise de décisions en faveur du monde de la culture en général. Les huit (08) ambassadeurs de lutte contre la piraterie entendent conjuguer leurs efforts pour une meilleure protection des œuvres de l'esprit. Ce sont :

- 1) Madame Alimata SALEMBERE, Directrice Générale de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT);
- 2) Madame Monique ILBOUDO, écrivain, Ambassadeur du Burkina Faso auprès du royaume de Danemark;
- 3) Madame BARRO née Dramé Mariam dite Amety Méria, artiste musicienne;
- 4) Monsieur Toubeyam Boubacar Zida dit Sid Naaba, réalisateur, Directeur Général de Savane

- Communication;
- 5) Monsieur Albert OUEDRAOGO, Professeur à l'Université de Ouagadougou;
 - 6) Monsieur Georges OUE-DRAOGO, artiste musicien;
 - 7) Monsieur Moustapha Laabli THIOMBIANO, artiste musicien, Directeur Général des radios Horizon FM;
 - 8) Monsieur Issaka OUEDRAOGO dit Zougnazagmda, artiste musicien.

Léa BALIMA

ACTUALITES DU BBDA

Répartition de droits au BBDA

Spéciale SNC 2008

Dans le but du rapprochement continu de ses membres et dans le double objectif d'accompagnement des activités de la SNC et de l'accroissement des droits à payer aux artistes, le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA) a procédé à une répartition spéciale de droits à ces derniers lors de la dernière édition de la Semaine Nationale de la Culture " Bobo 2008 ". Cette répartition spéciale a porté sur les droits des membres dans les catégories musique, art dramatique et arts graphiques et plastiques. Au total, 427 artistes membres du BBDA ont bénéficié de cette répartition spéciale.

Pour ce qui est de la musique, les droits ont été repartis à 379 bénéficiaires dont 101 troupes de la musique traditionnelle et 278 musiciens de la chanson moderne.

Au titre des arts graphiques et plastiques, 28 artistes ont été pris en compte tandis que les droits pour l'art dramatique (théâtre et chorégraphie) ont été repartis entre 20 bénéficiaires.

Celestine SOU

Nous a rendu visite Une mission d'accréditation au BBDA

Du 14 au 19 mars 2008, le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur BBDA a accueilli Monsieur Robert Hooijer, Directeur du bureau Afrique de la Confédération Internationales des Sociétés d'Auteurs Compositeurs (CISAC). En mission d'accréditation, monsieur Hooijer est venu examiner avec les responsables et le personnel, les différents aspects de la gestion collective au BBDA. Il s'agissait pour lui de vérifier la conformité de la pratique du BBDA aux normes de la CISAC dans les divers aspects de gestion tels la documentation générale, la perception des droits et leur répartition, la gestion des contentieux, la législation en vigueur au Burkina Faso, les contrats de représentation réciproque, la question du budget, du paiement des droits d'auteurs, la promotion culturelle, etc.

Pendant deux jours il a pu visiter les différents directions et services du BBDA et se familiariser avec le rythme de travail des agents au siège du BBDA à Ouagadougou avant de se rendre à Bobo- Dioulasso où il a pu visiter la direction régionale de l'Ouest et prendre part à la formation initiée par le BBDA au profit de 150 artistes, magistrats et communicateurs culturels.

Léa BALIMA



BULLETIN D'INFORMATION
DU BUREAU BURKINABE
DU DROIT D'AUTEUR

01 bp 3926 Ouagadougou 01
Sis sect.4, au 22, rue 4.55 Villa de la Victoire
Tél. 50 32 47 50/ Fax: 50 30 06 82
E-mail: bbda@liptinfor.bf

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Balamine OUATTARA

DIRECTRICE DE LA REDACTION

Solange DAO

REDACTEUR EN CHEF

Léa BALIMA

SECRETAIRE DE REDACTION

Léonard SANON

REDACTION

Chantal FORGO

Armel COMPAORE

Mariam KAKOUAN

Celestine SOU

Delphine SOME

Helèle COMPAORE

Sylvie ZONGO

Mathurin PARKOUDA

Oumar SANON

Adama SOUGUE

Adama OUEDRAOGO

Isaac FASSINOU

Ousséni SAWADOGO

Guy TIENTREBEOGO

Montage et impression

Imprimerie:

Actualités du BBDA

Le monde de la culture se mobilise pour le lancement du plan triennal 2008-2010 de lutte contre la piraterie

Le Plan triennal 2008-2010 de lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques a été officiellement lancé le jeudi 14 février 2008 sur le site granitique de Laongo (province d'Ouhimbira) en présence du Premier Ministre, du Président de l'Assemblée Nationale, de membres du gouvernement, du Gouverneur de la région du Plateau Central, d'Ambassadeurs, de chefs coutumiers du Burkina Faso, de nombreux artistes et amis de la culture et de l'art. Ce plan qui devrait permettre de consolider les mécanismes et instruments de lutte contre ce fléau au Burkina Faso vise à terme, à assainir au mieux l'industrie culturelle au Faso, permettre aux artistes de s'épanouir, favoriser le développement de la culture burkinabè.

Selon Balamine Ouattara, directeur général du BBDA, le plan triennal devrait s'appuyer sur une nouvelle approche des ressorts traditionnels de lutte que sont la formation, l'information, la sensibilisation, le contrôle et la répression. Il estime que "Le plan triennal de lutte n'est pas a priori un instrument de répression. Il met un accent particulier sur une approche concertée et participative de tous ceux qui ont un intérêt dans l'exploitation des œuvres de l'esprit en favorisant la création des conditions techniques et matérielles de commercialisation légale et intéressante des supports". Un autre axe central de ce plan consiste en la mise en place de brigades numérique et régionales de lutte contre la piraterie dans les treize (13) régions du Burkina Faso.

Le plan triennal devrait coûter la bagatelle de 430 949 400 FCFA dont 170 073 800 F CFA pour l'année 2008. Ce plan triennal a reçu l'assentiment de tous les artistes burkinabè qui, par la voix de leur représentant Moustapha Laabli Thiombiano, ont réaffirmé leur engagement aux côtés du BBDA contre la piraterie. "La piraterie, c'est l'usine des voleurs et la place des voleurs, c'est la MACO", a lancé M. Thiombiano. Des distributeurs et revendeurs de cassettes et CD aux producteurs et éditeurs de musique, les déclarations de soutien et d'engagement à la lutte n'ont pas manqué.

A Laongo, le Ministère de la culture, du Tourisme et de la Communication a renforcé la lutte contre ce fléau en désignant certaines personnes bien connues du milieu culturel, "Ambassadeurs de la lutte contre la piraterie pour l'année 2008".

Léa BALIMA

Opération spéciale de régularisation des supports d'œuvres sans sticker BBDA

Dans le cadre de l'exécution du plan triennal 2008-2010 de lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques au Burkina Faso, le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA) a lancé depuis le 21 avril dernier une opération spéciale de régularisation des supports sonores et audiovisuels déjà existants sur le marché discographique sans le sticker du BBDA.

Cette opération vise à assainir le marché discographique et à asseoir les bases d'une meilleure collaboration entre l'organisme en charge de la gestion collective des droits et les revendeurs de supports d'œuvres protégées.

Pour ce faire, les revendeurs de cassettes, CD, VCD et DVD disposent de trois (3) mois, à compter de la date de lancement de l'opération, pour faire procéder au stickage de leurs stocks.

Pour un bon déroulement de l'opération, le BBDA a conclu une convention de partenariat avec l'Agence d'Intermédiation d'Assistance et de Commerce (AICOM) dont les agents sont déjà à pied d'œuvre sur le terrain.

Léa BALIMA

LE BBDA A LA SACEM, A L'ADAMI ET A LA SPEDIDAM

Conformément à son programme d'activités de l'année 2008, le Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur (BBDA) a élaboré un plan triennal 2008 - 2010 de perception des redevances de droits d'auteur. Ce plan qui constitue pour le Bureau un outil de projection dans le temps en terme de droits à recouvrer, s'inscrit dans un élan d'accroissement du volume des recettes et des droits à payer aux membres du BBDA. A ce titre, en plus des formes traditionnelles d'exploitation des œuvres comme sources de perception des droits, ce plan prend en compte les formes récentes d'exploitation des œuvres à savoir le numérique comme nouvelle source.

Cependant, la protection des œuvres de l'esprit dans l'espace numérique notamment la perception des redevances de droits, nécessite la maîtrise de ce nouvel environnement. Ainsi, afin de mieux appréhender cette nouvelle forme d'exploitation des œuvres qui devrait générer des recettes supplémentaires au profit des créateurs burkinabè, le BBDA envisage partager l'expérience d'autres structures de gestion collective des droits. Pour ce faire, dans le cadre du partenariat qu'il a longtemps entretenu avec la Société française d'auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), trois agents du BBDA effectueront une mission de formation auprès de la SACEM du 03 au 04 juin 2008 sur la gestion

collective du numérique. Il s'agit de :

- Monsieur Léonard SANON, Directeur de l'exploitation, de la perception et du contentieux ;
- Monsieur Guy TIENDREBEOGO, Chef du Service statistiques ;
- Monsieur Mathurin PARKOUDA, Chef par intérim du Service informatique.

Dans le cadre du renforcement de la gestion collective des droits voisins au Burkina Faso, Monsieur Léonard SANON participera à une réunion à l'ADAMI. Cette réunion s'inscrit dans le cadre du projet de partenariat pour la mise en œuvre par le BBDA de la gestion collective des droits des artistes interprètes de l'audiovisuel qui devra parachever le processus de mise en œuvre des droits voisins au Burkina Faso. Enfin, il effectuera une rencontre avec les responsables de la SPEDIDAM en vue de leur faire un bilan de notre partenariat pour la gestion collective du volet sonore des droits des artistes interprètes ou exécutants, et d'envisager un partenariat dans d'autres domaines.

Léonard SANON